

25 février 1967, Montréal

Dîner-bénéfice Union nationale

Les conférences de Toronto et d'Ottawa n'ont évidemment pas réglé le problème constitutionnel, mais elles ont ouvert la voie à un règlement possible. Et c'est déjà beaucoup.

Comme le rappelait avec humour M. Pearson, c'est souvent le premier pas qui coûte le plus. Quand nous avons commencé à parler d'une constitution nouvelle, au début de 1963, beaucoup se demandaient avec scepticisme comment nous arriverions à nouer le dialogue avec nos partenaires. Les amener à remettre en question le vieil ordre constitutionnel et à s'asseoir autour d'une table pour en élaborer un nouveau, telle paraissait être la première étape à franchir, et l'une des plus difficiles. Cette étape est maintenant franchie et le dialogue est bel et bien engagé.

Autre motif d'espoir: la mentalité évolue rapidement, et pour le mieux, dans l'ensemble de la population canadienne, et spécialement chez les éléments les plus jeunes et les plus éclairés. Les aspirations des Canadiens français sont beaucoup mieux comprises aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a seulement cinq ou dix ans. Par exemple, la thèse des deux nations, ou des deux sociétés, ou des deux peuples fondateurs, est aujourd'hui admise sous une forme ou sous une autre par tous les partis fédéraux, même s'il se trouve, au sein de ces partis, des individus qui essaient encore de freiner le mouvement ou de faire marche arrière.

Sauf erreur, c'est le N.P.D. qui a été le premier à inscrire formellement cette thèse à son programme. Le parti conservateur en a fait autant, à son dernier congrès, tournant ainsi la page sur une époque révolue. Quant au parti libéral fédéral, il avait endossé substantiellement la même idée en proposant le texte bien connu du mandat de la Commission Laurendeau-Dunton. Cette Commission était en effet chargée de « recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée », compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques.

Aujourd'hui, tous les partis québécois s'entendent au moins sur un minimum, ce qui est encore un grand progrès. Car il n'en fut pas toujours ainsi. Elle n'est pas tellement éloignée, cette époque où certains croyaient encore rentable de se moquer de la « totauriaie ». Et dans un passé pas plus lointain que 1954, n'a-t-on pas vu un parti soi-disant québécois faire bloc avec ses amis d'Ottawa contre l'affirmation des droits du Québec en matière d'impôt sur le revenu?

Aujourd'hui, nous avons des partis ou des mouvements qui se remontent plus radicaux que d'autres; mais nous n'en avons aucun qui ne réclame au moins une constitution nouvelle, avec, pour le Québec, des pouvoirs proportionnés à ses responsabilités comme principal foyer de la nation canadienne-française ou, pour parler comme le discours du Trône, comme seule expression politique d'une majorité francophone.

Donc, il y a eu des progrès immenses en ces dernières années, progrès qui nous font espérer un règlement prochain de cet irritant problème constitutionnel, de façon que nous puissions

enfin consacrer toutes nos énergies à d'autres tâches. Malheureusement, il se trouve encore, dans tous les partis fédéraux, des gens qui refusent d'évoluer avec l'ensemble de la population canadienne; des gens qui ne veulent pas entendre parler d'une nation canadienne-française, comme s'il suffisait de la nier pour qu'elle n'existe pas; des gens qui s'ingénient à caricaturer, voire à représenter faussement et malhonnêtement les aspirations du Québec; des gens qui ne craignent pas, pour arriver à leurs fins, de ressusciter tous les vieux mythes qui empoisonnent les relations entre nos deux communautés culturelles depuis le rapport Durham.

Ces gens ne forment qu'une minorité, mais une minorité remuante. On comprend que de vieux politiciens, sur la fin de leur carrière, puissent encore incarner ces idées d'un autre temps; ce qu'on comprend moins, c'est que des candidats à des fonctions importantes veuillent, en 1968, se bâtir une carrière sur des attitudes aussi rétrogrades.

Le rapport Durham parlait avec hauteur des Canadiens français comme d'un peuple non-éduqué, retardataire, voué à une infériorité irrémédiable. Il disait notamment ceci: « On ne peut guère concevoir nationalité plus dépourvue de tout ce qui peut vivifier et élever un peuple que les descendants des Français dans le Bas-Canada, du fait qu'ils ont gardé leur langue et leurs coutumes particulières. C'est un peuple sans histoire et sans littérature ».

D'où il concluait qu'il fallait enlever au Bas-Canada ses droits politiques, son autonomie, pour n'en confier le gouvernement qu'à une Assemblée décidément anglaise.

Tout cela a été si souvent réfuté qu'on ne croirait pas nécessaire d'y revenir. Pourtant, c'est exactement dans la même ligne de pensée que se placent ceux qui combattent les revendications du Québec sous prétexte que nous parlerions un mauvais français, comme ce quelqu'un qui disait récemment à la télévision de langue anglaise: « Je ne crois pas qu'Ottawa devrait accorder le moindre pouvoir à la province de Québec tant qu'elle n'aura pas prouvé au reste du Canada qu'elle peut enseigner une meilleure langue dans ses écoles ». (Pierre-Elliott Trudeau, d'après *Le Devoir* du 15 février) « I don't think Ottawa should give one single of power to the province of Quebec until it has shown the rest of Canada it can teach better language in its schools », Justice Minister Trudeau said on a TV program, *Under Attack* ». (Toronto Daily Star, 14 février 1968).

Les quelques attardés qui osent encore parler ainsi font preuve d'une dangereuse ignorance non seulement de la vitalité culturelle et du dynamisme du Québec d'aujourd'hui, mais encore, ce qui est peut-être plus grave, de la nature même du fédéralisme.

Ce n'est pas Ottawa qui « donne » leurs droits aux provinces. Dans une véritable fédération, les pouvoirs de l'État sont répartis par la constitution entre deux ordres de gouvernement, dont chacun est autonome dans la sphère de sa compétence. Dire qu'Ottawa pourrait se comporter comme la source et le dispensateur des droits, en faire paternellement la distribution aux provinces, leur en accorder plus ou moins, suivant la qualité de leur français ou de leur anglais, c'est raisonner comme si nous vivions en régime unitaire.

Or, ce système a été essayé sous l'Union, précisément à la suite du rapport Durham. Il a été une faillite complète. Va-t-il falloir recommencer l'expérience pour quelques fossiles qui vivent encore au 19e siècle?

Et puis, en quoi la qualité de notre langue s'en trouverait-elle améliorée si nous étions gouvernés davantage par Ottawa? 'Y parle-t-on un plus beau français que chez nous? La culture canadienne-française serait-elle plus rayonnante si elle était privée de ses bases politiques et économiques dans le Québec? Le gouvernement fédéral s'est-il tellement préoccupé, depuis un siècle, de montrer le visage français de notre pays, de multiplier les contacts avec la francophonie, d'encourager ses fonctionnaires francophones à travailler et à créer dans leur propre langue?

On se fait dangereusement illusion si l'on croit qu'une fois assurés les droits linguistiques des minorités françaises, le Québec deviendra automatiquement une province comme les autres. Je me réjouis grandement du déblocage linguistique qui est en voie de s'opérer en Ontario et ailleurs. En faisant disparaître une cause permanente de frustrations, ce déblocage va contribuer puissamment à assainir le climat des relations entre nos deux communautés. Mais on ne saurait réaliser pleinement l'égalité culturelle sans en évoquer ce que la Commission Laurendeau-Dunton appelle « la dimension politique ».

C'est qu'il ne suffit pas de pouvoir parler sa langue. L'important est d'en vivre. Si les Canadiens français étaient en minorité partout, il ne pourrait même pas être question d'égalité culturelle. On a opté en 1867 pour le régime fédératif pour qu'au moins dans le Québec, où ils sont en majorité, les Canadiens français puissent organiser leur vie collective en fonction de leur culture, tout comme font naturellement les Anglo-canadiens qui sont en majorité dans les neuf autres provinces. Sans cette base, ce foyer, ce point d'appui, il n'y aurait pas de nation canadienne française. Et ceux qui ne veulent pas entendre parler d'une nation canadienne-française se montrent tout à fait logiques quand ils s'acharnent à limiter le plus possible les droits du Québec.

Mais il se trouve que ces droits sont bien antérieurs à la Confédération elle-même. La constitution de 1867, comme du reste celle de 1791 créant le Haut et le Bas-Canada, ne faisaient que confirmer, en les aménageant à l'intérieur de nouveaux cadres politiques, les dispositions essentielles déjà édictées par l'Acte de Québec en 1774.

À ce moment-là, les colonies américaines étaient en pleine agitation. Pour que les Canadiens français ne soient pas trop fortement tentés de se joindre à la rébellion, on décida de révoquer la Proclamation de 1763, qui visait à les assimiler, et de leur permettre de vivre en français, avec leur droit civil, leurs usages, leurs traditions et leurs institutions. L'Acte de Québec fut la Grande Charte de la nation canadienne-française.

Mais ceux qui, avec le rapport Durham, nous prennent encore pour un peuple de pouilleux se moquent bien de la nation canadienne-française. Ils appellent cela une « tribu ». Nous ne devons pas, disent-ils, repenser la constitution canadienne en fonction de la tribu. Ils posent en farouches adversaires du nationalisme, comme si le nationalisme était nécessairement une chose mauvaise.

C'est un fait qu'un nationalisme étroit, outrancier, xénophobe, est une aberration qui peut conduire aux pires catastrophes. Mais pourquoi n'en voir que les déformations et les abus possibles? En soi, le nationalisme est une valeur positive, nécessaire. Il est l'expression d'un sentiment d'appartenance, d'une solidarité, d'un vouloir vivre commun.

Et je ne sache pas que les Canadiens français aient jamais péché par excès de solidarité. C'est plutôt l'excès contraire qu'ils ont à redouter. Sans un minimum de cohésion nationale, ils ne pourraient absolument pas survivre comme peuple.

Bien sûr qu'il entre dans le nationalisme une part de sentiment; mais les rêves, les aspirations, les sentiments d'un peuple ne sont-ils pas aussi des forces créatrices? Et serions-nous encore des hommes si, par impossible, nous pouvions devenir des êtres désincarnés, apatrides, uniquement nourris d'idées froides et abstraites? Le nationalisme est un phénomène naturel, tout comme la nation est une société naturelle.

Et comme il y a deux nations au Canada, il est tout à fait normal qu'il s'y trouve aussi deux nationalismes. Ce qui n'est pas normal, c'est que les structures politiques de notre pays soient ainsi faites que ces deux nationalismes, ces deux forces, aient presque fatalement tendance à se faire échec au lieu de se conjuguer.

Nous avons cette chance moule d'avoir deux locomotives au lieu d'une seule, mais au lieu de les faire travailler ensemble, nous les plaçons à chaque bout du train pour qu'elles tirent dans des directions opposées. Voilà ce qui menace l'existence du Canada. Nous voulons une constitution nouvelle pour que nos deux nationalismes puissent enfin hâler ensemble au lieu de jouer au souque à la corde.

Il ne faut pas accéder aux demandes du Québec, dit-on en certains milieux, parce que ce serait détruire ou émasculer le gouvernement fédéral. Rien n'est plus faux. Qu'on relise attentivement et sans préjugés nos mémoires de Toronto et d'Ottawa: on n'y trouvera rien qui ne soit compatible avec un véritable fédéralisme. Tout ce que nous voulons enlever à Ottawa, c'est la faculté d'intervenir constamment dans les affaires des provinces en vertu de ce qu'on a appelé très justement des pouvoirs indéfiniment extensibles. Ces pouvoirs sont tellement exorbitants que dans son ouvrage intitulé « Modern Constitutions », le professeur K. C. Wheare, qui est l'une des grandes autorités en la matière, dit qu'on peut très bien regarder la constitution canadienne « as not strictly federal », comme une constitution qui n'est pas strictement fédérale. « It may be called quasi-federal », écrit-il. Ce n'est que du quasi-fédéralisme.

On dit encore qu'il ne faut pas accéder aux demandes du Québec parce qu'on ne sait pas où ces demandes pourront s'arrêter. Voilà encore une proposition qu'il faut inverser si l'on veut rester dans le vrai: nous voulons une constitution nouvelle précisément parce que nous ne savons pas où pourront s'arrêter les empiètements d'Ottawa sous le régime actuel.

Voici un exemple. Tout le monde sait que les hôpitaux, la santé, c'est du domaine des provinces. Quand le gouvernement St-Laurent a proposé d'établir un système d'assurance-hospitalisation, il a eu au moins le souci élémentaire de dire que ce système n'entrerait en vigueur que s'il était accepté par une majorité de provinces représentant une majorité de la

population canadienne. Mais le rouleau compresseur de la centralisation a fait du chemin depuis ce temps-là. Voici qu'en pleins pourparlers constitutionnels, le gouvernement fédéral décide unilatéralement de mettre en vigueur un régime d'assurance-santé même si seulement une ou deux provinces, et pas les plus peuplées, sont actuellement prêtes à y concourir. Sur ce point-là, Ottawa n'a pas la moindre hésitation à donner un statut particulier à une ou deux provinces, aux dépens des contribuables de tout le pays.

Autre exemple: nous étions à peine revenus de la conférence d'Ottawa qu'un avant-projet était déposé devant un comité de la Chambre des Communes sur la radio éducative. C'est justement l'un des problèmes que, par notre mémoire, nous avons soumis à la conférence constitutionnelle. Nous avons toutes les raisons du monde de vouloir rester maîtres chez nous, au moins dans le domaine de l'éducation. Mais au lieu d'en discuter comme il convient, entre partenaires de bonne foi, on pose sans avertissement des gestes qui tendent à nous placer devant le fait accompli. Toujours ce jeu de souque à la corde.

Je vous le demande: est-ce là une situation saine pour le Québec et pour le Canada? Est-ce ainsi que l'on peut assurer au maximum le progrès économique, social et culturel de tous les Canadiens? Est-ce qu'on s'y prend de la bonne manière pour favoriser la paix, l'union, l'harmonie entre nos deux communautés culturelles?

Il ne se passe pas de mois sans que nous ne soyons obligés d'écrire à Ottawa pour protester contre une nouvelle intrusion fédérale. M. Lesage faisait la même chose. Le rouleau compresseur n'en continue pas moins sa marche inéluctable. À la faveur d'une constitution désuète, anachronique, incomplète, obscure, entachée de colonialisme, sans inspiration et sans envolée, nous glissons comme sur la pente fatale vers l'unitarisme et la désunion nationale.

Le gouvernement fédéral est faible? À qui la faute? Il s'attire des difficultés inextricables en se mêlant de ce qui ne le regarde pas. C'est parce que nous voulons un gouvernement fédéral fort que nous voulons qu'il se mêle de ses affaires et qu'il s'en mêle bien. Le Québec sera toujours prêt à coopérer avec un tel gouvernement, de quelque couleur politique qu'il soit.

Dans la préface de son histoire des Canadiens français, Mason Wade nous décrit comme « un peuple généralement placide et d'humeur facile qui semble avoir voué un véritable culte à la modération ». On l'a du reste unanimement reconnu à la récente conférence d'Ottawa: c'est le Québec qui a le mieux respecté les droits de ses minorités linguistiques, scolaires et culturelles. C'est le Québec qui sert de barème au reste du pays.

J'espère qu'il en sera toujours ainsi. J'espère qu'à la faveur d'une constitution nouvelle, nos problèmes de coexistence pourront être résolus d'un bout à l'autre du pays comme ils le sont présentement dans le Québec.

Ne nous laissons donc pas abattre par les difficultés, les incompréhensions, les mythes que l'on invente ou que l'on essaye de faire revivre pour nous décrier aux yeux des autres Canadiens. Nous en avons vu bien d'autres au cours de notre longue histoire. Depuis trois siècles et demi, les Canadiens français ont affronté, avec des moyens beaucoup plus faibles qu'aujourd'hui, des défis autrement redoutables. Ils n'ont jamais cessé de grandir. Voici,

comme je le disais au début de cet exposé, que nos motifs d'espoir sont plus forts et plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été. Nous vivons une période historique, où tout remue, où tout change, où tout est en devenir. Profitons-en pour bâtir un Québec à la mesure de nos aspirations et de nos besoins. Que notre confiance et notre détermination soient, pour tous ceux qui vivent avec nous, quelles que soient leur langue ou leur origine, une invitation pressante à participer de plein pied à la grande aventure du Québec moderne.